

MAIRIE DE BOUST

63, Rue de Gaulle

57570 BOUST

Tél. 03 82 50 30 48 - Fax 03 82 50 30 36

Bureaux ouverts du Lundi au

Samedi de 8H à 12H

Compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17 heures 45 hebdomadaires et de créer l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à raison de 23 heures hebdomadaires ;
- d'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de BOUST ;
- d'accorder 500 € à l'amicale des sapeurs-pompiers Boust – Rodemack - Puttelange-lès-Thionville ;
- de mettre à disposition du SIVU périscolaire ECLOS des employés communaux afin d'effectuer divers travaux et d'établir une convention de mise à disposition du personnel communal ;
- de remettre en état la voie de liaison Basse-Parthe – Chemin d'Usselskirch pour la partie qui incombe à la commune, le montant des travaux est estimé à 4 520,50 € HT, le restant étant à la charge de la CCCE.

